

Cleaner Tab Active Green

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 12/18/2019 Version: 3.1

N° FDS: 00625-0064

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Tablette nettoyante Active Green, Art.-No. 56.01.535

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent de nettoyage, Usage réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Fournisseur

RATIONAL Canada
107-2410 Meadowpine Blvd.
Mississauga, ON L5N 6S2
T +18 7772 84662



Adresse e-mail de la personne compétente responsable des FDS: reinigung@rational-online.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +49 6132-84463 Emergency CONTACT (24-Hour Number)
: En Amérique du Nord contacter 'Info Trac' au 1-800-565-5053.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau /Se doucher
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locale et nationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Hydroxyde de sodium	Hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2	50 - 80	Skin Corr. 1A, H314

Cleaner Tab Active Green

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° FDS: 00625-0064

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
métasilicate de disodium	métasilicate de disodium	(n° CAS) 6834-92-0	1 - 10	Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
Carbonate de sodium	Carbonate de sodium Sodium carbonate / Carbonic acid, disodium salt / Soda ash / Sodium carbonate (2:1) / Sodium carbonate, anhydrous / Carbonic acid sodium salt (1:2) / SODIUM CARBONATE / Bisodium carbonate / Sodium carbonate anhydrous	(n° CAS) 497-19-8	5 - 10	Eye Irrit. 2A, H319

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures. Douleurs à l'estomac. Vomissements.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement	: Traitement symptomatique.
------------	-----------------------------

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.
--------------------------------	--

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.
------------------------------------	--------------------

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Laver abondamment à l'eau les résidus.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.
---	---

Cleaner Tab Active Green

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° FDS: 00625-0064

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

OEL Ceiling (mg/m ³)	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833

Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

OEL TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
OEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection résistants aux produits chimiques. EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Protection oculaire:

Lunettes de protection. (EN 166)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Non requis

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: comprimé.
Couleur	: blanc
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12,5
pH solution	: 1 %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible

Cleaner Tab Active Green

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° FDS: 00625-0064

Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 3 %
---------------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Réaction exothermique au contact de : Acides.
Conditions à éviter	: Humidité.
Matières incompatibles	: Acides. métaux.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Carbonate de sodium (497-19-8)

ATE CA (oral)	4090 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1,2 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 12,5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 12,5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

métasilicate de disodium (6834-92-0)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures. Douleurs à l'estomac. Vomissements.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
--------------------	---

Cleaner Tab Active Green

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° FDS: 00625-0064

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité aquatique chronique	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
-------	--------------

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG)	: UN1823
Groupe d'emballage	: II - Danger Moyen
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	: 8 - Classe 8 - Matières corrosives
Description document de transport	: UN1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II
Désignation officielle pour le transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD))	: HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE

Étiquettes de danger (TDG)	: 8 - Matières corrosives
----------------------------	---------------------------



Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 kg
Quantités exemptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 15 kg

14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

N° DOT NA	: UN1823
N° ONU (DOT)	: 1823
Groupe d'emballage (DOT)	: II - Danger Moyen
Description document de transport	: UN1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II
Désignation officielle pour le transport (DOT)	: Sodium hydroxide, solid
Sélection du champ "Contient déclaration"	:
Classe (DOT)	: 8 - Class 8 - Corrosive material 49 CFR 173.136
Division (DOT)	: 8

Cleaner Tab Active Green

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° FDS: 00625-0064

Étiquettes de danger (DOT) : 8 - Corrosif



Polluant marin : NO

Dangereux pour l'environnement : Non

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102) : IB8 - Authorized IBCs: Metal (11A, 11B, 11N, 21A, 21B, 21N, 31A, 31B and 31N); Rigid plastics (11H1, 11H2, 21H1, 21H2, 31H1 and 31H2); Composite (11HZ1, 11HZ2, 21HZ1, 21HZ2, 31HZ1 and 31HZ2); Fiberboard (11G); Wooden (11C, 11D and 11F); Flexible (13H1, 13H2, 13H3, 13H4, 13H5, 13L1, 13L2, 13L3, 13L4, 13M1 or 13M2).
IP2 - When IBCs other than metal or rigid plastics IBCs are used, they must be offered for transportation in a closed freight container or a closed transport vehicle.
IP4 - Flexible, fiberboard or wooden IBCs must be sift-proof and water-resistant or be fitted with a sift-proof and water-resistant liner.
T3 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2)
TP33 - The portable tank instruction assigned for this substance applies for granular and powdered solids and for solids which are filled and discharged at temperatures above their melting point which are cooled and transported as a solid mass. Solid substances transported or offered for transport above their melting point are authorized for transportation in portable tanks conforming to the provisions of portable tank instruction T4 for solid substances of packing group III or T7 for solid substances of packing group II, unless a tank with more stringent requirements for minimum shell thickness, maximum allowable working pressure, pressure-relief devices or bottom outlets are assigned in which case the more stringent tank instruction and special provisions shall apply. Filling limits must be in accordance with portable tank special provision TP3. Solids meeting the definition of an elevated temperature material must be transported in accordance with the applicable requirements of this subchapter.

Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx) : 154

Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 212

Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx) : 240

Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27) : 15 kg

Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75) : 50 kg

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

DOT Arrimage - Autre information : 52 - Stow "separated from" acids

Emergency Response Guide (ERG) Number : 154

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1823
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
Description document de transport (IMDG) : UN 1823 SODIUM HYDROXIDE, SOLID, 8, II
Classe (IMDG) : 8 - Matières corrosives
Groupe d'emballage (IMDG) : II - matières moyennement dangereuses
N° GSMU : 154

IATA

N° UN (IATA) : 1823
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Sodium hydroxide, solid
Description document de transport (IATA) : UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II
Classe (IATA) : 8 - Corrosives
Groupe d'emballage (IATA) : II - Danger moyen

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

métasilicate de disodium (6834-92-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Cleaner Tab Active Green

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° FDS: 00625-0064

Carbonate de sodium (497-19-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

métasilicate de disodium (6834-92-0)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)
Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)
Listé dans l'ECL (Existing Chemicals List) coréenne
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)
Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Carbonate de sodium (497-19-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 12-18-2019

Autres informations : Les indications des sections 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Textes complet des phrases H:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Abréviations et acronymes:

IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
DOT	Département des transports
TDG	Transport des marchandises dangereuses (TMD)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
CAS	Numéro CAS (Chemical Abstracts Service)
IBC-Code	Prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocives en vrac dans le maritime
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
BCF	Facteur de bioconcentration
MARPOL 73/78	MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ADG	Transport de produits dangereux australiens

Cleaner Tab Active Green

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

N° FDS: 00625-0064

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.